

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 5 septembre 2023

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Jean-Marc POMME, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Kathia CHABAUD, Alain ANGIER

Absents : Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, excusés

Secrétaire de séance : Annie LEVEAUX

Nombre de présents : 12 **Nombre de votants :** 12

La séance est ouverte à 20h05.

1° Modification des statuts du SIAEPA Chémery-Méhers.

L'article 3 des statuts du syndicat est modifié selon :

« Le syndicat est dirigé par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues aux articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8 du CGCT à raison de :

- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la commune de Chémery,
- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la commune de Méhers.

Le mandat des membres du comité syndical est lié à celui des membres des conseils municipaux dont ils sont issus.

Le comité syndical élit parmi ses membres son bureau qui est composé du président, d'un vice-président et d'un membre par commune. »

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver la modification des statuts.

pour : 12 contre : 0 abstention : 0

2° Désignation de 2 délégués suppléants au SIAEPA Chémery-Méhers.

Suite à la modification des statuts du SIAEPA Chémery-Méhers, il faut désigner 2 nouveaux délégués suppléants.

Sont élus, 12 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention.

- Yannick TROTIGNON
- Annie LEVEAUX

3° Personnel : validation des ratios « promus-promouvables » en matière d'avancement de grade.

Suite à l'avis favorable du comité social territorial du Centre de Gestion, il y a lieu de valider les ratios « promus promouvables ».

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, décide de fixer les ratios suivants (entre 0 et 100%) :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus-promouvables » (%)
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2ème classe	100,00%
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	100,00%
Attaché territorial	Attaché principal	100,00%
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 2ème classe	100,00%
Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	100,00%
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	100,00%
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	100,00%
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2ème classe	100,00%
Adjoint d'animation principal 2ème classe	Adjoint d'animation principal 1ère classe	100,00%
Technicien territorial	Technicien principal 2ème classe	100,00%
Technicien principal 2ème classe	Technicien principal 1ère classe	100,00%
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	100,00%

pour : 12 contre : 0 abstention : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 (suite)

Suite au retrait des délibérations du 2 mai 2023 créant des postes dans le cadre des avancements de grade, et à l'avis favorable du Centre de gestion pour les ratios, il est possible de créer les postes.

4° Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, à temps complet.

Sur proposition de Madame le Maire, il appartient à l'assemblée délibérante de créer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, à compter du 1er octobre 2023.

pour : 12 contre : 0 abstention : 0

5° Personnel MAFPA : création de 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet.

Sur proposition de Madame le Maire, il appartient à l'assemblée délibérante de créer 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe, à compter du 1er octobre 2023.

pour : 12 contre : 0 abstention : 0

6° Personnel MAFPA : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet.

Sur proposition de Madame le Maire, il appartient à l'assemblée délibérante de créer 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à compter du 1er octobre 2023.

pour : 12 contre : 0 abstention : 0

Vincent GOUMIN arrive à 20h35. Votants : 13

7° Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, au 1er février 2024.

Il s'agit de pérenniser l'emploi de contractuel polyvalent existant.

pour : 12 contre : 1 abstention : 0

8° MAFPA : effacement de la dette d'un ancien résident.

Suite au jugement du tribunal judiciaire validant les mesures imposées par la Commission de surendettement de la Banque de France, il y a lieu d'annuler la dette d'un ancien résident auprès de la MAFPA, pour un montant de 8875,20 €.

Les crédits doivent être prévus au compte 6542 (DF créances éteintes).

Après discussion, le Conseil Municipal regrette de se voir imposer ces décisions.

pour : 13 contre : 0 abstention : 0

9° MAFPA : tarification de l'option de la téléassistance.

Madame le Maire propose de délibérer sur le tarif de l'option de téléassistance « montre chute brutale », proposée à 4 € par mois aux résidents.

pour : 13 contre : 0 abstention : 0

Il y a lieu de prendre des décisions modificatives budgétaires :

- pour ouvrir les crédits de la créance éteinte de la MAFPA (point 8°), et la créance admise en non-valeur du loyer du kinésithérapeute,
- pour financer sur le budget communal l'achat d'un lave-vaisselle et d'un aspirateur,
- pour ouvrir les crédits des remboursements de caution pour 2 logements.

